

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	23
Votants	27
Quorum	14

**L'an deux mille vingt trois**

Le : 25 mai

Le Conseil Municipal de la **commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

**PRESENTS** : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Christine FELIX, Sébastien OLIVIER, Cyril RONZE, Françoise BUSALLI, Angelo MANIERI, Marine TOINON, André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Marjorie COMBE, Sébastien DE ARAUJO.

**ABSENTS** : Annick BRUNEL, Gérard DI FRUSCIA, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE.

**POUVOIRS** : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Gérard DI FRUSCIA à Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE à Nathalie FERNANDEZ, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON.

**SECRETAIRE** : Yvette VERNIERE.

Délibération n°2023 05 11

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) A 45 COMMUNES, LANCEE LE 07 MARS 2023.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal de Loire Forez agglomération approuvé le 13 décembre 2022 par délibération du Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 07 mars 2023 prescrivant le lancement de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi,

Considérant la nécessité de corriger certaines erreurs matérielles identifiées dans le règlement écrit et reformuler certaines règles pour s'assurer d'une meilleure cohérence et de plus de lisibilité ;

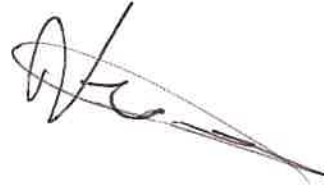
Considérant qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, les communes et autres personnes publiques associées sont invitées à émettre un avis dans un délai de deux mois à compter de la communication du projet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°01 du plan local d'urbanisme (PLUi) à 45 communes, lancée le 07 mars 2023.**

Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 1<sup>ER</sup> juin 2023  
Pour le le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,  
Yvette VERNIERE



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :